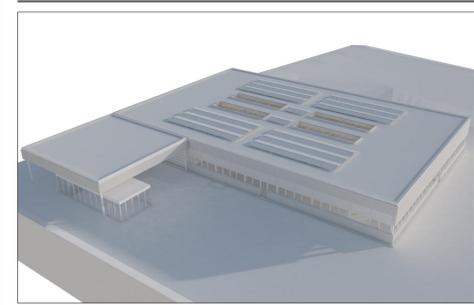


Les cotes et les dimensions portées sur plan sont à vérifier sur le site. L'entrepreneur est tenu de vérifier l'exactitude des cotes. Elle est responsable des erreurs qu'elle n'aurait pas signalées en temps utile à l'architecte. Le projet (et ses plans) est la propriété intellectuelle de Aubert Architectes SA, il n'est utilisable qu'à la seule destination du présent ouvrage et ne peut en aucun cas être copié par tout tiers sans l'autorisation de l'auteur.



MH décors SA
 Rénovation thermique d'une halle artisanale, changement du système de chauffage et pose de panneaux solaires photovoltaïques. Chemin de Budron E4 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Enquête Ordinaire
TOITURE

ALTITUDE DE REFERENCE ±0.00 = 698,00

MODIFICATIONS			
Indice	Date	Par	Modification

N° D'AFFAIRE
2220
 N° DU PLAN
5 INDICE DE MODIF
 ECHELLE : 1:100
 FORMAT : A1 - 84,1 X 59,4
 DATE : 03.05.2024
 DESSINE PAR : AF / EG

Architecte:

Requérants: **Le Mont 24.5.24**

MH Décors SA
 En Budron E1
 CH-1052 Le Mont
 Tél. 021 654 01 20

1:100

0 100 200cm

MUR EXISTANT
 MUR A CONSTRUIRE
 MUR A DEMOLIR

INGENIEUR CVSE
 Nom: Riedo Clima SA
 Adresse: En Budron E9
 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne
 TEL +41 21 653 14 31
 email: urban.riedo@redoclima.ch

INGENIEUR CVS
 Nom: Riedo Clima SA
 Adresse: En Budron E9
 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne
 TEL +41 21 653 14 31
 email: urban.riedo@redoclima.ch

INGENIEUR CIVIL
 Nom: MP Ingénieurs Conseils SA
 Adresse: Rue du Centre 16
 CH-1023 Crissier
 TEL +41 21 636 09 02
 email: info@mping.ch

aubert architectes
 Siège Social Lausanne
 Boulevard de Grancy 19A
 CH - 1006 Lausanne
 TEL +41 (0)21 512 49 10
 lausanne@aubertarchitectes.ch

SPECIALISTE AEAI
 Nom: CBO architecture sàrl
 Adresse: Rue des Gubières 13
 CH-1007 Lausanne
 TEL +41 78 695 19 72
 email: cedric.bore@cbo-architecture.ch

GEOMETRE
 Nom: Lehmann géomètre SA
 Adresse: Av. du Temple 19c - CP 1
 CH-1000 Lausanne
 TEL +41 21 653 40 59
 email: secretariat@lg-plus.ch

MAITRE DE L'OUVRAGE
 Nom: MH décors SA
 Adresse: En Budron E 1
 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne
 TEL +41 21 654 01 20
 email: admin@mhdecors.ch

Succursale Bulle
 Grand-Rue 36
 CH - 1630 Bulle
 TEL +41 (0)21 512 48 80
 bulle@aubertarchitectes.ch
 aubertarchitectes.ch

Aubert architectes SA

MH décors SA - En Budron E 1 , 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Rénovation thermique d'une halle artisanale, changement du système de chauffage et pose de panneaux solaires photovoltaïques

Art. 999 du RF de L Mont-sur-Lausanne – Chemin de Budron E 4 - S = 6803m² – E=2'538'150 / N=1'158'465

COS - avant travaux

Surface de la parcelle		6803	
Surface bâtie		1363,00	
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1304,00	=	1304,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	=	59,00
COS Coefficient d'occupation du sol	40%		
Indice d'occupation du sol =	$\frac{\text{surface bâtie}}{\text{surface de la parcelle}}$	IOS =	$\frac{\text{SdC}}{\text{STd}} = \frac{1363,00}{6803} =$ 20%

COS - après travaux

Surface de la parcelle		6803	
Surface bâtie		1395,00	
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1336,00	=	1336,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	=	59,00
COS Coefficient d'occupation du sol	40%		
Indice d'occupation du sol =	$\frac{\text{surface bâtie}}{\text{surface de la parcelle}}$	IOS =	$\frac{\text{SdC}}{\text{STd}} = \frac{1395,00}{6803} =$ 20%

VOLUMES DES BÂTIMENTS - avant travaux

Volume bâti au-dessus du terrain de référence		7101,77	
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1304,00 x 5,30 (hauteur moyenne)	=	6911,20
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00 x 3,23 (hauteur moyenne)	=	190,57

VOLUMES DES BÂTIMENTS - après travaux

VBr Volume bâti au-dessus du terrain de référence		7538,57	
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1336,00 x 5,50 (hauteur moyenne)	=	7348,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00 x 3,23 (hauteur moyenne)	=	190,57

Places de parc

Calcul selon VSS 640 281 + Réduction lié à la qualité de la desserte C en transports publics selon l'ARE

Affectation industrie, artisanat	sous-sol	rez	ECA 1317b			
Total bât. ECA 1317a et ECA 1317b	1438 m ²	1336,00 m ²	59,00 m ²	2833,00 m ²		
Cases de stationnements personnels		1,00 par 100m ² de SBP		déduction ARE 50%	places	14,17
Cases de stationnements visiteurs/clients		0,20 par 100m ² de SBP		déduction ARE 50%	places	2,833
					TOTAL	17,0

TOTAL PLACES DE PARC SELON VSS

TOTAL PARKING PROJET 17

yc une place handicapée prévue pour les visiteurs

13 places existantes - Nous ajoutons 2 places pour voitures électriques

Places vélo

Calcul selon VSS 640 065

N° de P vélos pour personnel	2,00 par 10 places de travail	12 places de travail	3
TOTAL PLACES VELOS PROJET			3

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 229122

A. AVIS D'ENQUETE

 Référence communale : **24051**

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :**
et/ou adresse (*) : Chemin de Budron E4, 1052 Le mont sur Lausanne
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2538150 / 1158465 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*) :** 999
5. **No ECA :** 1317 a
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	HERZOG, FLORENT	Raison sociale :	MH DÉCORS SA
Adresse :	Chemin de Budron E1,	Tél. :	0216540120
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	admin@mhdecors.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. **Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)**

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	AUBERT, VINCENT	N° reg. mandataire :	1953
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	AUBERT ARCHITECTES SA	E-mail :	lausanne@aubertarchitectes.ch
Adresse :	Boulevard de Grancy 19A	Tél. :	021 512 49 10
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax :	

9. **Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)**

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input checked="" type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Rénovation thermique d'une halle artisanale, changement du système de chauffage et pose de panneaux solaires photovoltaïques. Chemin de Budron E4 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

11. **Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)**

Dérogation à l'ART 80 RCCAT. Demande de dépassement aux distance accordé par l'article 97 LATC : L'isolation de la façade engendre une surépaisseur qui empiète sur la distance à la limite de la parcelle 3631. Elle sera à 5,82m.

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.7.24 au 4.8.24

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. * Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	HERZOG FLORENT	Raison sociale :	MH DECORS SA
Adresse :	Chemin de Budron E1	Tél. :	021 654 01 20
NPA / Localité :	1052 LE-MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	admin@mhdecors.ch

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom :	AUBERT VINCENT	Raison sociale :	AUBERT ARCHITECTES SA
Adresse :	Boulevard de Grancy 19A	Tél. :	021 512 49 10
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	E-mail :	lausanne@aubertarchitectes.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (*):
- | | |
|------------------------------------|---|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau
<input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
<input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance
<input type="checkbox"/> 19 Autre |
| Elimination des déchets | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères
<input type="checkbox"/> 23 Autres déchets |
| Infrastructure routière, parking | <input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement
<input type="checkbox"/> 35 Parking couvert |
| Autre transport et communication | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
<input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway
<input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation
<input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
<input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

Demande de permis de construire (P) - 229122

- Education, recherche, santé,
loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
- 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
- Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
- Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone industrielle et d'activité tertiaire
36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
- (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et la préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
- Distance [m] : 60m

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
- b) Différenciés Existant Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	6803			6803
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	6803			6803
62. Surface bâtie [m ²] (B)	1363	32		1395
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	2782	51		2833
dont consacrée au logement [m ²]	0			0
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.2
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.4
65. Cube SIA [m ³]	11645	625		12270
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	6417262			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	2300000	CFC 1 à 5 [CHF]		3150000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	1				
Nb total de bâtiments démolis	0				
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>					

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes	13	2	0	15
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>				15
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	999
B3	N° ECA :	1317a
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin de Budron E4, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	Halle artisanale de MH décors
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Autres bâtiments non classés ailleurs		
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	1363		
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	2737		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	0	Pour les activités [m ²] :	2737
B11	Cube SIA [m ³] :	12270		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	2		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 110

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Electricité

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade en métal gris et verre. Socle visible au REZ inférieur en traitement minéral
Mode de couverture, couleur :
Verrière et isolation + étanchéité
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 170 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 172 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
- SRE : 2515 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. * Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43
157. Grands magasins, centres commerciaux
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Aciéries (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)	
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)	

Bois

Annexes

159.	Bois et traitement du bois	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)	
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/>	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)	<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre		
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m ³ <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m ³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'inclination ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets		43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/>	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	<input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m ³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	* Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Substances, produits et déchets spéciaux		Annexes
416. <input type="checkbox"/> Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)		
<input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)		
<input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)		
417. Entreprises avec micro-organismes	<input type="checkbox"/>	
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	<input type="checkbox"/>	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454. Construction d'un abri PCi	<input type="checkbox"/>	46
455. Dispense de construction d'un abri PCi	<input type="checkbox"/>	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)	<input type="checkbox"/>	Annexe
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	<input type="checkbox"/>	

G. ANNEXES

90. a) Plans			
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			[X]
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			[X]
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			[X]
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)			[X]
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			[X]
Dessins de toutes les façades			[X]
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90. b) Nombre d'exemplaires des plans		Demandé	Fourni
(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)		M	ME
Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2
91. Documents		Comm.	CAMAC
Questionnaire général complet (*)	2	0	Fourni [X]
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)			
Procuration remise au mandataire			
Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[]
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[X]
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[]
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[]
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[]
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[]
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[]
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[]
Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[]
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[]
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[]
Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[]
Concept de gestion des sols	2	0	[]
Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[]
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[X]
92. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié			
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[]
Préavis du Concordat des téléskis	2	0	[]
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[]
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[]

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Le Mont, 7.5.2024

Propriétaire(s) : Florent Herzog
 Prom. acquéreur(s) : MH Décors SA
En Budron E1
CH-1052 Le Mont
Tél. 021 654 01 20

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans : [Signature]

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	HERZOG	Prénom :	FLORENT
Raison sociale :	MHDECORS SA	Tél. :	0216540120
Adresse (*) :	chemin de Budron E1,	E-mail :	admin@mhdecors.ch
N° postal (*) :	1052	Localité (*) :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

MH Décors SA
 En Budron E1
 CH-1052 Le Mont
 Tél. 021 654 01 20

Lieu, date et signature (*) : Le Mont, 7.5.2024

[Signature]

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.7.24 au 4.8.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Claudia Venes

Tél. (*) : 021/654.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

[Signature]

LE MONT
 sur Lausanne

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316 70 21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	HERZOG, FLORENT	RAISON SOCIALE :	MH DÉCORS SA
Adresse :	Chemin de Budron E1,		
Tél. :	0216540120	E-mail :	admin@mhdecors.ch
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	AUBERT, VINCENT	RAISON SOCIALE :	AUBERT ARCHITECTES SA
Adresse :	Boulevard de Grancy 19A		
Tél. :	021 512 49 10	E-mail :	lausanne@aubertarchitectes.ch
NPA :	1006	LOCALITE :	LAUSANNE

Aubert architectes SA

MH décors SA - En Budron E 1, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Rénovation thermique d'une halle artisanale, changement du système de chauffage et pose de panneaux solaires photovoltaïques
Art. 999 du RF de L Mont-sur-Lausanne – Chemin de Budron E 4 - S = 6803m² – E=2'538'150 / N=1'158'465

COS - avant travaux Surface de la parcelle **6803**

Surface bâtie		1363,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1304,00	= 1304,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	= 59,00

COS Coefficient d'occupation du sol **40%**

$$\text{Indice d'occupation du sol} = \frac{\text{surface bâtie}}{\text{surface de la parcelle}} \text{ IOS} = \frac{\text{SdC}}{\text{STd}} = \frac{1363,00}{6803} = \boxed{20\%}$$

COS - après travaux Surface de la parcelle **6803**

Surface bâtie		1395,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1336,00	= 1336,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	= 59,00

COS Coefficient d'occupation du sol **40%**

$$\text{Indice d'occupation du sol} = \frac{\text{surface bâtie}}{\text{surface de la parcelle}} \text{ IOS} = \frac{\text{SdC}}{\text{STd}} = \frac{1395,00}{6803} = \boxed{20\%}$$

VOLUMES DES BÂTIMENTS - avant travaux

Volume bâti au-dessus du terrain de référence			7101,77
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1304,00	x 5,30 (hauteur moyenne)	= 6911,20
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	x 3,23 (hauteur moyenne)	= 190,57

VOLUMES DES BÂTIMENTS - après travaux

VBr Volume bâti au-dessus du terrain de référence			7538,57
Bâtiment Industriel n°ECA 1317a	1336,00	x 5,50 (hauteur moyenne)	= 7348,00
Bâtiment Industriel n°ECA 1317b	59,00	x 3,23 (hauteur moyenne)	= 190,57

Places de parc

Calcul selon VSS 640 281 + Réduction lié à la qualité de la desserte C en transports publics selon l'ARE

Affectation industrie, artisanat	sous-sol	rez	ECA 1317b				
Total bât. ECA 1317a et ECA 1317l	1438 m ²	1336,00 m ²	59,00 m ²	2833,00 m ²			
Cases de stationnements personnels		1,00	par 100m ² de SBP	déduction ARE 50%	places	14,17	
Cases de stationnements visiteurs/clients		0,20	par 100m ² de SBP	déduction ARE 50%	places	2,833	
						TOTAL	17,0

TOTAL PLACES DE PARC SELON VSS

TOTAL PARKING PROJET **17**

yc une place handicapée prévue pour les visiteurs

13 places existantes - Nous ajoutons 2 places pour voitures électriques

Places vélo

Calcul selon VSS 640 065

N° de P vélos pour personnel	2,00 par 10 places de travail	12 places de travail	3
TOTAL PLACES VELOS PROJET			3

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	999
B3	N° ECA :	1317a
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin de Budron E4, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
B5	Dénomination du bâtiment :	Halle artisanale de MH décors
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Autres bâtiments non classés ailleurs		
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	1363		
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	2737		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	0	Pour les activités [m ²] :	2737
B11	Cube SIA [m ³] :	12270		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	2		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :	Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment		
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	110		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :	Pour générateur principal: Air		
	Secondaire:	Pour générateur secondaire:		
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Principal: Pompe à chaleur PAC		
	Secondaire:			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :	Pour générateur principal: Electricité		
	Secondaire:	Pour générateur secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade en métal gris et verre. Socle visible au REZ inférieur en traitement minéral
Mode de couverture, couleur :
Verrière et isolation + étanchéité
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 170 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 172 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 2515 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant MH décors SA
Adresse En Budron E 1 N° parcelle 999
NPA/Lieu 1052 Le Mont-sur-Lausanne Autorisation construction n°

Veillez saisir les données manuellement. La fiche de données contenant les indications de niveau de puissance acoustique de la pompe à chaleur doit être jointe à l'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit.

Fournisseur	TCA THERMOCLIA AG	Modèle, type	OH-WKAW100 EVI
Puissance de chauffe (A2/W35)	83 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	66 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	70 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	66 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	70 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	61 dB(A)

Type d'installation	Installation split		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'exploitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS IV (zone industrielle)	65 dB(A)	55 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 22 à 6 heures	66 dB(A)	63.4 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC éloignée de façade	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	34 m	-30.6 dB	-30.6 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Pompes à chaleur en cascade	3 Pompes à chaleur	4.8 dB	4.8 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		32.1 dB(A)	29.5 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_e		39.1 dB(A)	41.5 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure

Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité
 Justification: Engendre des coûts disproportionnés

Niveau de puissance acoustique
 emplacement optimisé

Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

Fonctionnement nocturne moins bruyant

Emplacement optimisé pour le voisinage

Actif de 22:00 à 6:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

La valeur limite est respectée

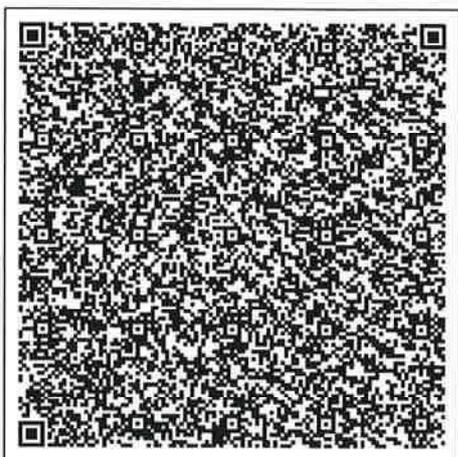
Oui

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

Oui

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur Riedo Klima, pierre-alain.macheret@riedoclima.ch, 026 492 24 11

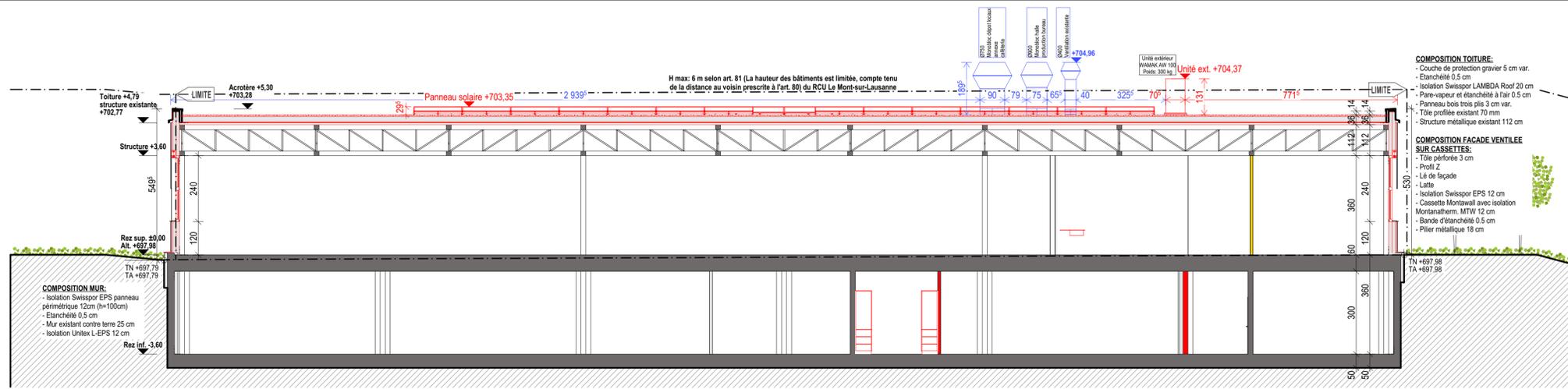
Lieu, Date

Signature

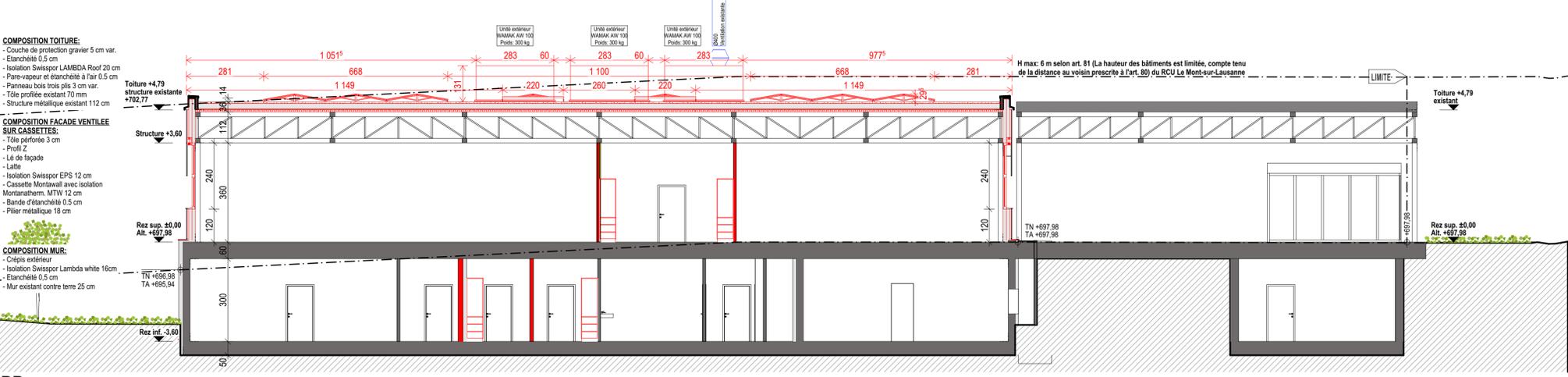
Le Mont-sur-Lausanne, 03.11.2023

Annexes

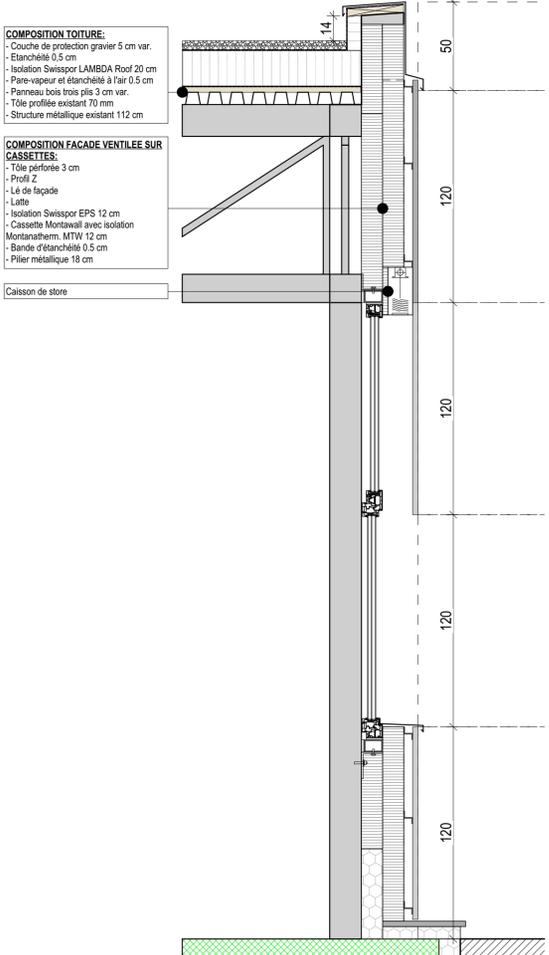
- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit



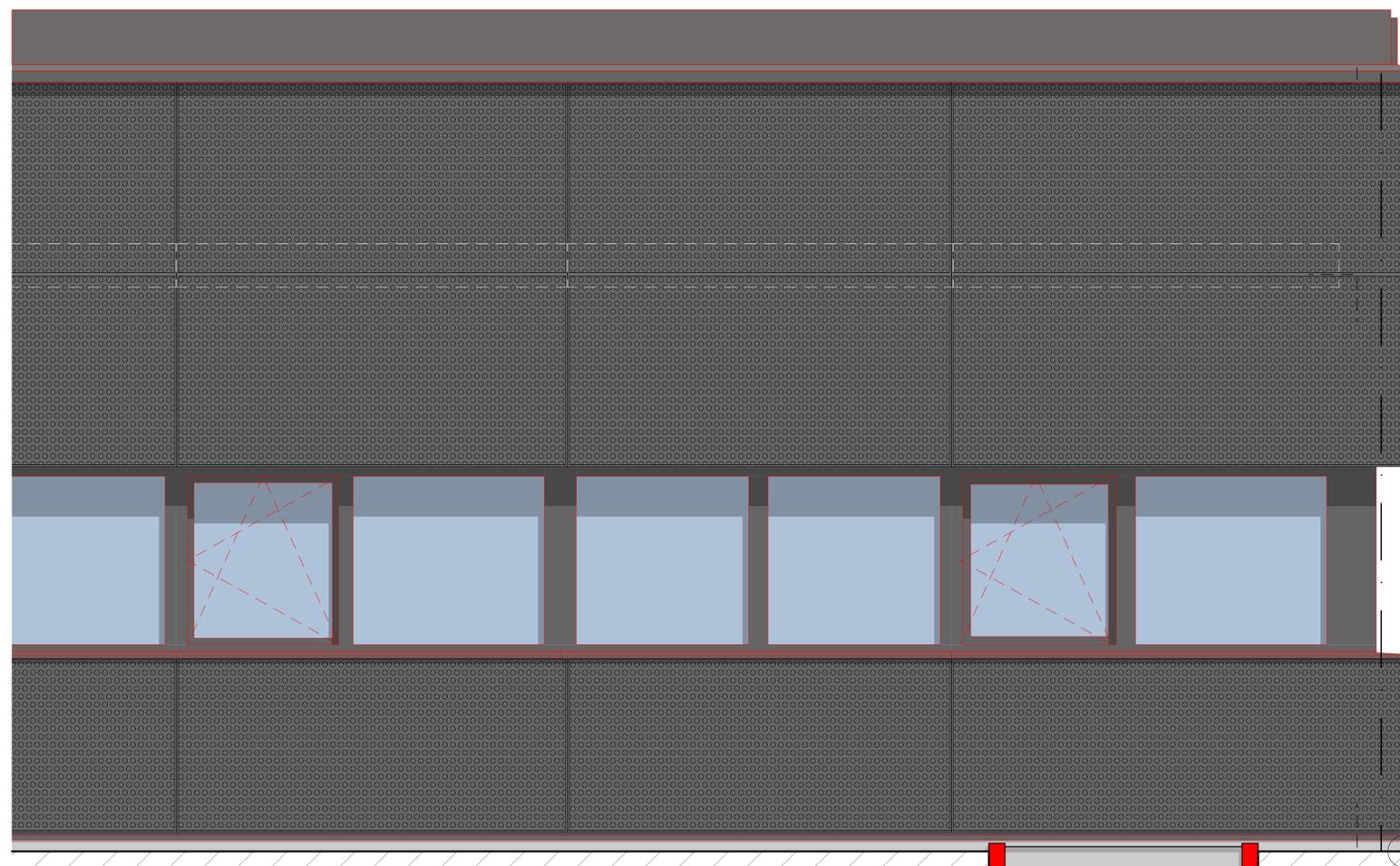
COUPE AA



COUPE BB



DETAIL FACADE 1:20



Ventilateur axial

Les cotes et les dimensions portées sur plan sont à vérifier sur le site. L'entrepreneur est tenu de vérifier l'exactitude des cotes. Elle est responsable des erreurs qu'elle n'aurait pas signalées en temps utile à l'architecte. Le projet (et ses plans) est la propriété intellectuelle d'Aubert Architectes SA, il n'est utilisable qu'à la seule destination du présent ouvrage et ne peut en aucun cas être copié par tout tiers sans l'autorisation de l'auteur.

MH décors SA

Rénovation thermique d'une halle artisanale, changement du système de chauffage et pose de panneaux solaires photovoltaïques. Chemin de Budron E4 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Enquête Ordinaire

CROUPES + DETAIL FACADE

ALTITUDE DE REFERENCE ±0.00 = 698,00

MODIFICATIONS		
Indice	Date	Par / Modification

N° D'AFFAIRE: 2220
N° DU PLAN: 7
INDICE DE MODIF:

ECHELLE: 1:20 - 1:100
FORMAT: A1 - 84,1 X 59,4
DATE: 03.05.2024
DESSINE PAR: AF / EG

Architecte:

Requérants: Le Mont 24.5.24

MH Décors SA
En Budron E1
CH-1052 Le Mont
Tél. 021 654 01 20

0 100 200cm

1:100

MUR EXISTANT
 MUR A CONSTRUIRE
 MUR A DEMOLIR

<p>INGENIEUR CVS</p> <p>Nom: Riedo Clima SA Adresse: En Budron E9 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne TEL +41 21 653 14 31 email: urban.redo@redoclima.ch</p>	<p>INGENIEUR CVS</p> <p>Nom: Riedo Clima SA Adresse: En Budron E9 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne TEL +41 21 653 14 31 email: urban.redo@redoclima.ch</p>	<p>INGENIEUR CIVIL</p> <p>Nom: NP Ingénieurs Conseils SA Adresse: Rue du Centre 16 CH-1023 Crissier TEL +41 21 636 09 02 email: info@nping.ch</p>	<p>aubert architectes</p> <p>Siège Social Lausanne Boulevard de Grancy 19A CH - 1006 Lausanne TEL +41 (0)21 512 49 10 lausanne@aubertarchitectes.ch</p>
<p>SPECIALISTE AEA1</p> <p>Nom: CBO architecture sàrl Adresse: Rue des Gubières 13 CH-1007 Lausanne TEL +41 78 695 19 72 email: cedric.bore@cbo-architecture.ch</p>	<p>GEOMETRE</p> <p>Nom: Lehmann géomètre SA Adresse: Av. du Temple 19c - CP 1 CH-1000 Lausanne TEL +41 21 653 40 59 email: secretariat@lg-plus.ch</p>	<p>MAITRE DE L'OUVRAGE</p> <p>Nom: MH décors SA Adresse: En Budron E 1 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne TEL +41 21 654 01 20 email: admin@mhdecors.ch</p>	<p>Succursale Bulle Grand-Rue 36 CH - 1630 Bulle TEL +41 (0)21 512 48 80 bulle@aubertarchitectes.ch aubertarchitectes.ch</p>